

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2021 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. DUREAU, FERRER, CLAVAUD, DI PALMA, FORGUES, Mme LAGUE, M. THIOLON.

POUVOIRS : Mme GALINOU à M. FERRER

Mme CASTERA à M. DI PALMA

Mme VACQUE à M. IMBERT

EXCUSE : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. THIOLON

CONVOCATION du 02 décembre 2021

ORDRE DU JOUR :

Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Décision modificative n°2

CLECT : fixation des attributions de compensation

Affouage 2022 Travaux

en cours Questions

diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1. Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire informe les élus des quelques avis reçus par les personnes publiques associées qui se sont avérés tous favorables. Il rappelle que la mise à disposition du dossier au public a eu lieu du 05 novembre au 06 décembre 2021 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Caumont-sur-Garonne, 4 rue de l'Eglise. Aucune observation n'a été formulée sur le registre mis à la disposition du public, ni reçue par écrit par Monsieur le Maire.

Il propose aux élus d'approuver cette modification. Les élus acceptent à l'unanimité.

2. Décision modificative n°2

Les élus acceptent la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement : Article 1641 : 3420

Recettes Investissement : Article 021 : 3420

Dépenses Fonctionnement : Article 023 : 3420

Recettes Fonctionnement : Article 6718 : - 3420

3. CLECT : fixation des attributions de compensation

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition de fixation de l'attribution de compensation de la commune de Caumont s/Garonne à - **4 204,35 €** pour l'année **2022**. Il précise que cette somme correspond aux - 3 904,35 € annuels traditionnels augmentée de 300 € votés précédemment pour la compétence GEPU année 2022, ce montant sera révisé pour les années suivantes en fonction des charges annuelles liées à la GEPU. Les élus votent le montant proposé de - **4 204,35 €**.

4. Affouage 2022

Monsieur THIOLON expose aux élus la campagne d'affouage 2022. Il reprend le règlement existant et propose quelques modifications : - chèque de caution augmenté à 500 € - retrait du bois avant le 14 juillet

Les couloirs de la palombière de M. LIZERE devront être nettoyés.

5. Travaux en cours

- Une réunion aura lieu le lundi 20 décembre à 14h rue du Chat pour décider du sort de l'enrochement.
- Les décors de Noël ont été réparés par Delphine et seront installés mardi 14 décembre 2021. - La CCI reviendra vendredi 17 décembre à 10h présenter le rapport corrigé relatif à l'installation d'un multiservice.
- RD 143 : M le Maire donne lecture du courrier réponse de Mme la Présidente du Conseil Départemental, interpellée sur les problèmes de circulation des du Pont du Canal.

6. Questions diverses.

La cérémonie des Vœux 2022 prévue le samedi 15 janvier à 15h est annulée en raison du contexte sanitaire instable.

Le Bulletin Municipal est bouclé et déposé chez l'imprimeur. Il sera distribué la semaine qui précède Noël.

Fabienne donne le compte-rendu du séminaire de VGA du 20/11/21 qui a eu lieu à Fauillet, auquel elle a assisté.

Mme CASTERA a posé une question par rapport à la vétusté des locaux de La Poste et des répercussions possibles sur l'état de santé de l'agent. Monsieur le Maire répond qu'effectivement les locaux sont rémanents d'une odeur de moisissure : un déshumidificateur a été acheté et installé. Il faut un peu de temps pour voir si cela règle le problème.

Monsieur Pascal FERRER donne le compte-rendu de la réunion Natura 2000 qui a eu lieu le 08 décembre 2021.

Dans le cadre du Plan de Prévention aux Risques d'Inondation : il informe ses collègues qu'il a distribué à tous les habitants situés dans la zone inondable (Varennes et bourg) le dossier de PPRI révisé de la Préfecture ainsi qu'une fiche d'inscription à la plateforme d'alerte crues : Everyone via la Mairie de Tonneins.

La séance est levée à 21h45.